

## Conseil Education 23/02

### Discussion sur le multilinguisme

#### Situation actuelle en France

Le plan de rénovation de l'enseignement des langues ( octobre 2005 ), en vigueur à partir de cette année scolaire 2005-2006 a pour objectif d'améliorer le niveau de compétences des élèves en langues, notamment à l'oral, de façon à favoriser l'égalité des chances, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

La France est le premier pays à inscrire dans les textes réglementaires l'adoption du cadre européen commun de référence pour les langues, publié en 2001 par le Conseil de l'Europe. Ce cadre définit six niveaux de compétence en langue – de A1 ( première découverte ) à C2 ( utilisateur expérimenté s'exprimant couramment sur des sujets complexes )

Depuis octobre 2005, une commission sur l'enseignement des langues a été mise en place dans chaque académie avec pour missions de veiller à la diversité de l'offre de langues, à la cohérence et à la continuité des parcours de langues proposés et à la diffusion sur l'offre linguistique auprès des établissements, des élus, des parents...

A titre expérimental, depuis cette rentrée, les élèves peuvent être répartis dans des groupes de compétences en langues indépendamment de leur âge, de leur classe ou du statut scolaire de la langue ( Langue vivante 1, LV2, LV3 )

Notre pays répond bien à la demande de la Commission européenne de promouvoir le plurilinguisme puisque cet apprentissage commence dès le plus jeune âge ,offre 2 langues vivantes à chaque élève et ouvre même en option d'épreuves facultatives le baccalauréat à environ 50 langues.

Notre pays compte différents dispositifs ouverts au multilinguisme comme les sections internationales ( ouvertes à 13 langues ) et les sections européennes et de langues orientales ( 3618 sections ouvertes à 12 langues )

Notre position pourrait être la suivante :

#### Question 1.

Dans l'esprit des objectifs de Lisbonne et du cadre Education et formation tout au long de la vie, mettre en pratique une véritable cohérence d'enseignement et d'apprentissage des langues pour chaque citoyen du plus jeune âge jusqu'à la fin de vie.

Cela suppose des stratégies différenciées adaptées aux différents moments d'apprentissage des langues avec l'acquisition de compétences pratiques utiles à toute mobilité personnelle et professionnelle.

Une approche « langues et cultures » permettrait d'apprendre à mieux comprendre « l'autre » et de donner plus de sens à la pédagogie des échanges.

Elle permettrait de mieux appréhender et préparer la mobilité ainsi que l'apprentissage d'une citoyenneté active européenne, donc d'une aide à une meilleure cohésion sociale

## Question 2.

2001 année européenne des langues a réussi à sensibiliser la place que doit représenter tant pour le grand public que pour les systèmes éducatifs l'enseignement et l'apprentissage des langues.

Aussi le plan de la commission pour de promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ( 2004-2006 ) apparaît comme un suivi essentiel, tant pour la défense des langues nationales, régionales, minoritaires...qu'utile pour la mobilité professionnelle et personnelle de chaque européen ainsi que pour le développement de la citoyenneté européenne.

Même si l'anglais apparaît comme la langue étrangère la plus demandée en Europe il ne faut pas omettre que l'allemand reste la langue maternelle la plus parlée en Europe, suivie du français.

Ce classement par locuteurs natifs suppose tout d'abord de redonner une priorité réelle aux trois langues de travail de la commission

Avec la diversité d'environ 300 langues parlées en Europe le multilinguisme représente bien un enjeu essentiel, un véritable patrimoine à protéger porteur de richesses culturelles.

Se pose donc la question du traitement de cette diversité des langues, quelles stratégies pourraient être mises en place par exemple sur les 21 langues officielles, les 40 langues utilisées par plus d'un million d'habitants....

Il faut également adapter des stratégies réalistes et porter un accent sur l'enseignement à tous les élèves d'une 2<sup>ème</sup> voir d'une 3<sup>ème</sup> langue vivante

La commission doit aussi montrer l'exemple d'un vrai plurilinguisme dans ses propres fonctionnements internes en réagissant contre ses pratiques de communication internes

## Question 3.

L'apprentissage des langues doit différencier l'objet et l'outil.

Le développement de l'enseignement intégré d'une langue ( appelé EMILE – enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère ) véhicule une approche méthodologique innovante qui va au delà de l'enseignement des langues.

Ses promoteurs mettent l'accent sur le fait que la langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement.

La réalisation de ce double objectif exige une approche particulière de l'enseignement : l'apprentissage de la matière non linguistique se fait non pas dans une langue étrangère , mais avec et à travers une langue étrangère.

Cette approche revêt donc un intérêt particulier et pourrait s'appuyer dans notre système national sur nos sections européennes

Disciplines et langues s'allieraient ainsi mieux préparer les élèves à la réalité croissante de la mobilité en Europe

Les stratégies nationales ne pourront que gagner à s'appuyer sur la mise en place d'un indicateur de compétences linguistiques qui leur permettra d'évaluer plus précisément l'efficacité de leur système en la matière et de réorienter le cas échéant leur stratégie nationale.